

3LD
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 353 Hautes Corcelles,
01290 GRIEGES
931 175 368 RCS MACON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 5 NOVEMBRE 2025

L'an 2025,
Le 5 novembre,
A 10 heures,

Les associés de la Société 3LD se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Présidence adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Madame Rahaf HARFOUSH, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur MORGAN Jesse est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social aux activités suivantes :

- Le conseil stratégique, culturel, créatif et en communication auprès d'entreprises, d'institutions et d'organisations internationales ;
- L'organisation et l'animation de conférences, séminaires, ateliers, événements, retraites et groupes de réflexion ;
- Les activités de recherche, de production, de rédaction et d'édition de contenus intellectuels, culturels, éducatifs et numériques ;
- La conception, la production, la réalisation et la diffusion de contenus audiovisuels, photographiques, sonores et multimédias, notamment vidéos, podcasts, documentaires, émissions, séries et formats destinés à la télévision, au cinéma, aux plateformes numériques et aux réseaux sociaux ;
- La création, la conception et la commercialisation de biens et services numériques ou physiques, y compris formations, cours, produits éducatifs, ressources interactives et supports dérivés ;
- La production et la diffusion de contenus sponsorisés, de partenariats de marque et de collaborations avec des entreprises internationales ;
- L'organisation d'activités culturelles, artistiques et touristiques, incluant la conception et la mise en œuvre de séjours, retraites, expériences et événements à vocation éducative ou culturelle ;
- La gestion, l'exploitation et la valorisation de la propriété intellectuelle, y compris les droits d'auteur, marques, brevets et licences afférents aux créations de la société ;

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article [*Numéro de l'article des statuts relatif à l'objet social] des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

« La présente société par actions simplifiée a pour objet, en France et à l'étranger :

- *La souscription, l'acquisition par voie d'achats, d'apports ou autrement et la détention de droits sociaux de toutes sociétés ou de valeurs mobilières émises par toutes sociétés et la gestion de ses participations et de son portefeuille de titres et valeurs mobilières,*
- *Le conseil en tous domaines et l'assistance administrative aux sociétés de son groupe ou à tout tiers, et, dans ce cadre, toute prestation de caractère administratif, technique, informatique et commercial,*
- *L'acquisition et la détention de tous biens ou droits immobiliers, ou droits sociaux de toutes sociétés immobilières et la gestion de ces biens ou droits, ainsi que l'acquisition, la détention et la gestion de toutes immobilisations utiles à l'exploitation de son groupe ou susceptibles d'en faciliter le développement,*
- *L'acquisition et la détention de tous droits de propriété industrielle et la gestion de ces droits,*
- *L'administration des filiales et sous-filiales pendant l'exercice de mandats sociaux,*
- *La centralisation des opérations de trésorerie des filiales et sous-filiales, quel que soit le pourcentage de participation,*

A titre secondaire :

- *Le conseil stratégique, culturel, créatif et en communication auprès d'entreprises, d'institutions et d'organisations internationales ;*

- *L'organisation et l'animation de conférences, séminaires, ateliers, événements, retraites et groupes de réflexion ;*
- *Les activités de recherche, de production, de rédaction et d'édition de contenus intellectuels, culturels, éducatifs et numériques ;*
- *La conception, la production, la réalisation et la diffusion de contenus audiovisuels, photographiques, sonores et multimédias, notamment vidéos, podcasts, documentaires, émissions, séries et formats destinés à la télévision, au cinéma, aux plateformes numériques et aux réseaux sociaux ;*
- *La création, la conception et la commercialisation de biens et services numériques ou physiques, y compris formations, cours, produits éducatifs, ressources interactives et supports dérivés ;*
- *La production et la diffusion de contenus sponsorisés, de partenariats de marque et de collaborations avec des entreprises internationales ;*
- *L'organisation d'activités culturelles, artistiques et touristiques, incluant la conception et la mise en œuvre de séjours, retraites, expériences et événements à vocation éducative ou culturelle ;*
- *La gestion, l'exploitation et la valorisation de la propriété intellectuelle, y compris les droits d'auteur, marques, brevets et licences afférents aux créations de la société ;*
- *La participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ses activités. »*

L'Assemblée Générale profite de la mise à jour des statuts pour supprimer l'ensemble des dispositions transitoires qui y figurent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

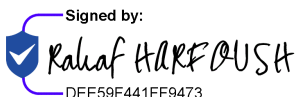
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Rahaf HARFOUSH

Signed by:

DEE59F441FF9473...

Le secrétaire
Jesse MORGAN

Signed by:

DEE59F441FF9473...